



SAVVAS MARGARITIS
AVENUE CLAYS 88
1030 SCHAERBEEK



DATE D'ENVOI: 20 juin 2018

N° DE REFERENCE: 50101141386
N° REDEVABLE: 100654986

Données de contact avec l'administration

Courrier postal: Bruxelles Fiscalité
B.P. 12014 Bruxelles Gare du Nord, 1030 Bruxelles
Mail: info.fiscalite@sprb.brussels
Fax: (0032)02.430.61.00
Guichets: Lu-ve 9h-11h45 Gare du Nord, étage 1.5

Précompte immobilier

Avertissement-extrait de rôle

Vous recevez ce document car vous êtes le titulaire d'un droit réel sur un immeuble situé en Région de Bruxelles-Capitale¹. Ce document reprend le montant à payer ainsi que le décompte définitif.

Redevable	
SAVVAS MARGARITIS	
AVENUE CLAYS 88	
1030 SCHAERBEEK	
Belgique	

Références	
Division cadastrale	21906
Exercice d'imposition	2018
Article de rôle	1400200978
Rôle exécutoire le	19/06/2018

Paiement	
Montant à payer	876,25 EUR
Date limite de paiement	03/09/2018
Compte bancaire	BE91 0972 3108 1076
BIC	GKCCBEBB
Communication structurée	+++140/0200/97861+++

Montant	
Montant de l'impôt	1.026,25 EUR
Réduction(s)	0,00 EUR
Prime(s)	-150,00 EUR
Total	876,25 EUR

Evitez des frais supplémentaires en payant à temps².

Paiement

Vous devez payer par **virement bancaire**, sur notre numéro de compte et avec la communication structurée indiquée (voir cadre paiement).

Facilités de paiement

Si vous éprouvez des difficultés pour payer le montant de l'impôt, vous pouvez demander un délai de paiement supplémentaire ou un paiement échelonné. Introduisez votre demande avant la date limite de paiement:
par e-mail ou par courrier (voir nos données de contact);
en utilisant le **formulaire de contact** disponible sur notre site internet <https://fiscalite.brussels>.

IR : D. Dewymmer, Bd du Jardin Botanique 20, 1030 Bruxelles

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op schriftelijke aanvraag.

Calcul de l'impôt (détails)

Le montant total de l'impôt est calculé en multipliant le revenu cadastral indexé par le taux global.

Le taux global est obtenu en additionnant le taux régional, le taux agglomération et le taux communal.

Type	Revenus cadastraux (EUR)	Revenus cadastraux indexés (EUR)	Taux régional (%)	Taux agglomération (%)	Taux communal (%)	Taux global (%)	Montant de l'impôt (EUR)
1 Immeubles ordinaires	1.026	1.833,00	1,25	12,3625	42,375	55,9875	1.026,25
2 Habitations sociales	0	0,00	0	0	0	0	0,00
3 Immeubles loués via AIS	0	0,00	-	-	-	-	0,00
4 Immeubles exonérés	0	-	-	-	-	-	0,00
Total (EUR)							1.026,25

Réductions et primes

Références	Type	Montant (EUR)
1 AVENUE CLAYS 88, SCHAERBEEK(1030)	Prime BE HOME	120,00
2 AVENUE CLAYS 88, SCHAERBEEK(1030)	Prime communale	30,00
Total (EUR)		150,00

Vous trouverez plus d'informations sur les réductions, les exonérations et les primes sur notre site internet : <https://fiscalite.brussels>

Réclamation²

Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant de la taxe, vous pouvez introduire une réclamation motivée (en indiquant «**RÉCLAMATION**» en objet) par courrier, par e-mail ou par fax **avant le 28/09/2018** (voir nos données de contact).

Attention : l'introduction d'une réclamation ne suspend pas l'obligation de paiement. Si votre réclamation est acceptée, vous serez remboursé(e), sous réserve d'éventuelles compensations de dettes.

Vie privée

Bruxelles Fiscalité gère vos données conformément à la législation en vigueur. Des informations supplémentaires vous sont fournies à l'adresse suivante : <https://fiscalite.brussels/vie-privee>